ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17 — Dépôt de vente à 78, Grande-Rue

TERRIBLE ACCIDENT SUR LA ROUTE DE LILLE A BÉTHUNE

Une moto lancée comme un bolide heurta une auto à Herlies

Les motocyclistes sont des jeunes gens de Fournes ; l'un est mort et l'autre mourant

Ce n'est pas pour permettre aux jeunes sportifs, férus de vitesse en moto, que la Route Nationale n° 41 a été en partie refaite, cimentée, macadamisée. Dépasser les 100 kilomètres à l'heure en moto est une véritable aventure et c'est trop souvent l'origine des catastrophes.

Deux sympathiques jeunes gens de Fournes-en-Weppes en ont fait la triste expérience, dimanche soir.

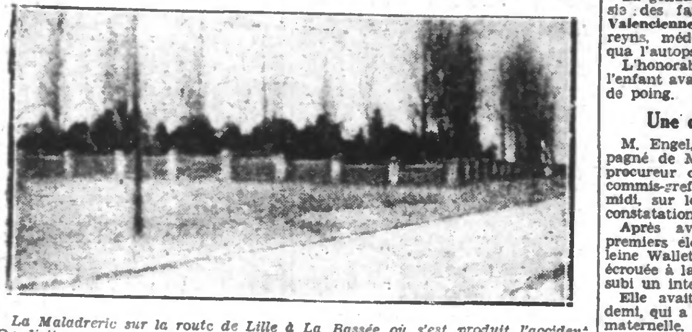

La Maladrerie sur la route de Lille à La Bassée où s'est produit l'accident. On distingue au deuxième plan, le cimetière allemand.

Après une longue randonnée dans les Pyrénées

M. Albert BETREMIEUX, 21 ans, ouvrier serrurier, demeurant rue Pasteur, à **Fournes-en-Weppes**, était justement fier de la puissante moto qu'un sien parent venait de lui vendre, ou prêter, pour faire une randonnée dans les Pyrénées. Avec cette F. N. 5 CV, il accomplit naguère le voyage aller et retour. Dimanche soir, vers 18 h. 30, il contait l'histoire de son raid dans un café du village. Son ami, M. René DRELON, 19 ans, clerc de notaire, domicilié à Fournes, rue Faidherbe, l'accompagnait.

— Ma moto « gratte » toutes les « bagnoles ». Monte derrière, on va aller à **La Bassée** et tu verras si mon engin n'est pas formidable.

La moto pétarada et les deux jeunes gens partirent en flèche. C'est au retour, entre 20 h. 30 et 21 heures, sur la route, près du cimetière allemand, territoire d'**Herlies**, que se produisit le terrible accident.

La catastrophe

Une auto venant de **Lille** et se dirigeant vers **La Bassée**, circulait sur la route à 60 km. à l'heure. Son propriétaire, M. Richard HERBAUT, 45 ans, aviculteur, demeurant 185, rue de Lille, à **Ronchin**, conduisait son ami, M. Paul Wallart, 45 ans, contremaître à **Illies**, et la femme de celui-ci, Mme Henriette Wallart-Pottier. Dans l'auto, il y avait encore Mme Marguerite HERBAUT-CHRETIEN, 43 ans, originaire de **Fretin** et les enfants de l'aviculteur ronchinois, un garçonnet de 12 ans et une fillette de 8 ans.

L'auto atteignait « La Maladrerie », lorsque M. Herbaut vit arriver le bolide... qui zigzaguait. Le conducteur ralentit l'allure et réduisit sa vitesse à 40 km. à l'heure. Soudain, la moto se jeta contre l'auto. M. Betremieux fut projeté sur le ciment de la route, mais l'engin avait pénétré sous la voiture et M. Drelon était demeuré à cheval sur le garde-boue. Coincée sous l'auto, la moto fut traînée sur une longueur de dix mètres.

C'était la catastrophe...

M. Bétremieux est décédé et son camarade est mourant

Un docteur passa peu après, examina les blessés, jugea leur état désespéré et transporta lui-même les motocyclistes à l'Hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

La gendarmerie de La Bassée se rendit sur les lieux et les gendarmes Deloge, Masse et Delille commencèrent l'enquête.

Le Parquet de Lille fut avisé.

Aucun des occupants de l'auto ne fut blessé.

Hier matin, Albert Bétremieux expirait sans avoir repris connaissance. L'état de René Drelon est extrêmement grave ; il a été amputé d'une jambe et ses parents l'ont fait conduire à Fournes, vers 14 heures. On craint aussi une issue fatale pour ce malheureux.

La population de Fournes, où ces jeunes gens étaient fort estimés, est atterrée. Tard dans la soirée, le Parquet de Lille est descendu sur les lieux de l'accident. On notait la présence de MM. Davenet, juge d'instruction ; Perrier, substitut et Gossart, greffier.

Les magistrats s'appliquèrent à déterminer à qui, des motocyclistes ou de l'automobiliste, incombait l'accident.

UN NOYÉ A ÉTÉ RETIRÉ DU CANAL DE LA DEULE A ST-ANDRÉ-LEZ-LILLE

Le cadavre portant une blessure le docteur a refusé le permis d'inhumer

Dimanche soir, MM. Charles Roze et Ernest Copen, conducteurs de tracteurs le long du canal de la Deûle, en rentrant chez eux, leur travail terminé, apercevaient, flottant entre deux eaux, le cadavre d'un homme.

Après l'avoir amené sur la berge, ils avisèrent aussitôt la gendarmerie de La Madeleine. Les gendarmes Vanrapenbusche et Fontenelle firent transporter le corps à la morgue de Saint-André. En raison de l'heure tardive, l'enquête fut remise à lundi matin.

Dans la matinée de lundi, le cadavre fut examiné. Dans ses poches, l'on trouva un certificat de travail établi par la maison Georges Delecour, entrepreneur de battages, à Wasquehal, daté du 22 février 1934, et au nom de Louis Luchart.

Le gendarme Vanrapenbusche s'est immédiatement rendu à Wasquehal pour obtenir des renseignements complémentaires. M. Delecour a déclaré que la victime, âgée de 45 à 50 ans, devait être originaire de **Lille**. C'était un excellent travailleur. Dans le quartier de Wazemmes, il était connu sous le nom de « le petit Louis ». Ce sont jusqu'alors les seuls renseignements qu'ait pu obtenir la police au sujet de la victime dont le séjour dans l'eau remonte, très vraisemblablement à quelque huit jours au moins.

M. le docteur Delaeter, de Saint-André, qui a examiné, lundi matin, le cadavre, ayant relevé une plaie profonde dans la région frontale gauche, et n'ayant pu déterminer l'origine de la blessure, a refusé le permis d'inhumer. Cette blessure serait antérieure à la mort par immersion.

M. Chaigneau, chef de la brigade de La Madeleine, saisi du rapport des gendarmes, a aussitôt averti le Parquet de Lille, qui va faire procéder à l'autopsie de la victime, qui aura lieu très vraisemblablement dans la matinée de mardi matin.

APRÈS LES BAGARRES DE DIMANCHE A ROUBAIX

Deux jeunes gens ont comparu en correctionnelle, à Lille

Dans notre édition d'hier nous avons relaté les incidents survenus dans la journée du dimanche 18 mars, à **Roubaix**, rue du Général-Sarrail.

Rappelons sommairement les faits :

Le dimanche 18 mars, à midi 45, un groupe de la « Jeunesse Socialiste » descendait au centre de Roubaix, pour vendre l'édition spéciale de l'organe de son parti, relatant les faits qui illustrèrent la sanglante journée du 6 février 1934.

Une violente bagarre éclata à l'intersection des rues du Général-Sarrail, du Vieil-Abreuvoir et de la Grand Place, entre le Grand Café et le Café de l'Univers.

Après des paroles assez vives entre vendeurs du journal socialiste et d'un journal aux opinions nettement différentes, il y eut une échauffourée et la police, qui dut intervenir, mit en état d'arrestation notamment : René Vermeren, 28 ans, teinturier, 116, rue Carpeaux à **Wasquehal**, et Jacques Poulain, 20 ans, étudiant, 212 Grande Rue à **Roubaix**.

Vermeren, sur qui on trouva un casse-tête, et Poulain, trouvé porteur d'un morceau de fonte, ont comparu hier, en fin d'audience, sous l'inculpation de port d'arme prohibée.

Le tribunal a ordonné le renvoi de l'affaire à lundi prochain et a ordonné la levée du mandat de dépôt en ce qui concerne ces deux inculpés.

Les titres trouvés à Ascq par un fonctionnaire de Lille proviennent-ils d'un vol ?

M. DELEMOTTE est receveur sédentaire au Bureau des Contributions Indirectes de la rue Marengo, à **Lille-Fives**. Ce sympathique receveur utilise ses loisirs en se livrant aux joies du «footing».

Or donc, dimanche matin, M. Delemotte se rendit pédestrement, par la route, jusqu'à **Ascq** et entre la bifurcation du chemin qui conduit à **Annappes** et les premières maisons d'Ascq, son attention fut attirée par des papiers qui voletaient, à ras de terre, sur un champ situé en bordure de la route, et au gré du vent.

Un fonctionnaire aussi conscient de son devoir que M. Delemotte se devait de vérifier la nature de ces papiers. C'est ce qu'il fit...

Et sa surprise fut grande de constater qu'il s'agissait de 10 actions anglaises au porteur, en deux titres n°s 1957 et 1958, nantis de leurs coupons.

Hier après-midi, M. Delemotte s'en alla voir son voisin, le commissaire du 3e arrondissement de Lille, à qui il confia ces précieux papiers.

Au moment où on apprend quotidiennement les crimes suivis de vols qu'on déplore dans la région de **Valenciennes**, on peut, à bon droit, se demander si ces titres ne proviennent pas d'un vol précédé ou non d'assassinat.

Une nouvelle réunion des Mariniers à Douai

Vendredi dernier, ainsi que nous l'avons relaté, les mariniers qui fréquentent la Bourse d'Affrètement de **Douai**, se réunissaient pour protester contre un état de choses qu'ils estiment leur être préjudiciable. On sait qu'une commission paritaire, dont le siège est à **Lille** et qui fonctionne depuis 1931, a pour objet de fixer et de recommander les prix du frêt pour les destinations principales, prix de base qui peuvent servir à établir les prix pour les destinations secondaires.

Ce système est en quelque sorte, celui de la loi de l'offre et de la demande réglementée.

Or, si la plupart des courtiers du frêt qui font la liaison entre les bateliers artisans et la clientèle des transports fluviaux respectent les conventions, le jeu de celles-ci est troublé par une minorité d'intermédiaires qui, dès qu'un appoint de matériel disponible se manifeste, font à la clientèle des offres au rabais et faussent ainsi les cours conseillés par la Commission.

Telle est en résumé la situation qui a été exposée vendredi dernier dans un ordre du jour qui, après la réunion, fut remis à M. Butterlin, sous-préfet de Douai.

Cette réunion en appelait une autre qui s'est déroulée vers 11 heures, hier matin, également à Douai, sous la présidence de M. Legoff, secrétaire du Syndicat Unique de la Batellerie.

Tout d'abord M. Legoff rendit compte du résultat de l'entrevue de la délégation avec M. Butterlin.

Le sous-préfet a promis tout son appui dans le but d'engager des pourparlers entre les affréteurs et les mariniers, pour fixer le prix du frêt. Mais le président des Affréteurs étant absent, ces pourparlers n'ont pu avoir lieu encore.

M. Choteau, secrétaire général du groupement des usagers de la batellerie, qui était présent, demanda à l'assemblée de faire confiance au Comité intersyndical en formation pour la défense des intérêts des mariniers.

Il exposa que bien que les pourparlers n'eussent pas été encore engagés, plusieurs affréteurs présents sur le marché, hier matin, lui ont proposé de fixer momentanément le prix du frêt à 30 francs pour Paris et à 33 fr. pour Nancy.

Les mariniers approuvèrent ces tarifs, cependant que M. Choteau les engageait à ne pas traiter à des cours inférieurs ajoutant que les cours seraient désormais publiés au début de chaque marché, de façon à ce que les bateliers ne traitassent plus à des taux différents.

En fin de séance, M. Legoff annonça à l'assistance qu'une grande réunion générale des mariniers, se tiendra à Douai, incessamment, vraisemblablement le dimanche ou le lundi de Pâques.

A QUAROUBLE UNE JEUNE FEMME TUA SON NOUVEAU-NÉ A COUPS DE POING

Elle a été arrêtée et écrouée à Valenciennes

Vendredi dernier, Madeleine Wallet, 27 ans, épouse, séparée depuis 18 mois, de Camille Druelle, mettait au monde un fils ; sa famille, venue la visiter, apprit qu'elle avait tué son enfant et l'avait caché sous le plancher du baraquement qu'elle occupe, cité des Cheminots, à **Quarouble**.

La gendarmerie de **Quiévrechain**, saisie des faits, prévint le parquet de **Valenciennes**, M. le docteur de Lauwereyns, médecin légiste, désigné, pratiqua l'autopsie du nouveau-né.

L'honorable praticien a révélé que l'enfant avait eu la tête écrasée à coups de poing.

Une descente du Parquet

M. Engel, juge d'instruction, accompagné de MM. Jaquillart, substitut du procureur de la République ; Givert, commis-greffier, se rendit, hier après-midi, sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

Après avoir pris connaissance des premiers éléments de l'enquête, Madeleine Wallet fut conduite au parquet et écrouée à la maison d'arrêt, après avoir subi un interrogatoire d'identité.

Elle avait une fillette de 3 ans et demi, qui a été confiée à sa grand-mère maternelle.

LA IIIe JOURNÉE DU CONGRÈS MÉDICAL FRANCO-BELGE

Elle s'est déroulée au Sanatorium de Zuydcoote

La troisième journée du congrès médical franco-belge s'est tenue au Sanatorium de **Zuydcoote**, qui pour la circonstance, avait pris un air de fête. Les délégués étaient au nombre de 250 environ. Ils arrivèrent vers 11 heures.

Aussi la réception par M. Albert Allemès, vice-président de la commission du Sanatorium, fut-elle écourtée, et la conférence de M. le professeur Le Fort, chirurgien, sur le traitement chicurgical des tuberculoses osseuses et articulaires et les idées actuelles sur ce traitement fut des plus objectives.

L'étude clinique et radiologique du mal de Pott et de la coxalgie, par M. le docteur Vendeuvre, médecin-chef du Sanatorium se serait ressentie du temps très mesuré qui lui avait été accordé, si le conférencier n'avait su, en peu de mots, donner l'essentiel de son sujet.

M. le docteur Lutigneaux, médecin-assistant, procéda, ensuite, à la présentation des malades au-dessus des lits desquels étaient leur cliché radiographique et l'indication de leur maladie.

Les délégués examinèrent les appareils, plâtres et orthopédiques, d'usage courant au sanatorium.

En se rendant à la salle du banquet, les délégués purent admirer l'immense salle de réunion en cours de construction.

Le banquet

Le banquet, à 13 h. 30, réunissait 300 convives.

A la table d'honneur avaient pris place : MM. Allemès, vice-président de la commission du Sanatorium ; Papinot, sous-préfet; Dubois, doyen de la Faculté; Merlin, conseiller général ; Trystram et Fesquet, membres de la commission ; Gosseau, directeur du sanatorium ; Ingelrans et Le Fort, chirurgien ; le docteur Vendeuvre, médecin-chef, etc.

Des discours furent prononcés par MM. Allemès et Papinot, sous-préfet. M. Allemès rendit hommage au roi des Belges et fit observer une minute de silence.

On entendit ensuite M. le docteur Le Fort, qui eut des mots aimables pour les sommités médicales franco-belges participant à cette journée. M. le docteur Bonjon, président de la Société Belge, adressa, au nom de ses collègues belges, ses félicitations aux administrateurs du sanatorium pour l'excellent esprit qui règne dans l'établissement et qui est comparable à celui de la ruche dont parle Maeterlinck.

M. le docteur Dubois, doyen de la Faculté de Lille, termina la série des discours.

LA FEMME BROYÉE PAR LE CALAIS-BALE A ÉTÉ IDENTIFIÉE

Nous avons relaté dans notre dernier numéro, le terrible accident survenu dans la nuit de samedi à dimanche au passage à niveau de la rue Robert-le-Coq, à **Renancourt-les-Amiens**.

L'enquête ouverte par M. Martel, commissaire de police du 2e arrondissement, vient d'aboutir. En effet, un habitant de la rue Robert-le-Coq, M. René Roussel, 38 ans, employé d'usine, s'est présenté au poste de police et a demandé à être mis en présence des restes de la malheureuse femme écrasée.

Il a déclaré qu'il s'agissait de Mme Vve Dubois, née Denise Perdu, 75 ans, demeurant 6, rue du Faubourg-de-Hem, à **Amiens**.

La septuagénaire, une amie de sa famille, était venue passer la soirée de samedi à son domicile. Selon M. Roussel la vieille femme n'a pas entendu les appels du garde-barrière, ni entendu le rapide Calais-Bâle.

D'autres habitants du quartier ont également reconnu le corps.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 20 mars 1934. — Soleil : lever, 5 h. 58 ; coucher, 18 h. ; Lune : lever, 7 h. 36.

Aujourd'hui : Saint-Joachim. — Demain Saint-Benoît (Printemps).

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 19 mars 1934, à 18 h. : Baromètre : 736 mm. 8 ; baisse depuis la veille, à 9 h. : 5 mm. 0 ; Thermomètre : Fronde : 6.7 ; Minima : 0.8 ; Maxima : 8.0 ; Etat hygrométrique : 85 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : 1 mm. 2 ; Direction du vent : Sud ; Force : fort ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Mauvais temps ; pluie.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord.** — Mauvais temps ; Ciel couvert avec pluie, devenant rapidement trois quarts couvert ou couvert avec éclaircies, averses ou grains ; Vent assez fort ou fort du secteur Sud, passant à Ouest. — Minimum de température en hausse sur la veille.

DEUIL. — On annonce la mort, survenue à Paris, de Mme Gustave Desticker, Veuve du Président de Chambre à la Cour d'Appel de **Douai**, mère du général Desticker, décédé, qui était sous-chef d'Etat-Major du maréchal Foch.

— La levée du corps de Mme Maurice Deligne a eu lieu hier à midi au domicile mortuaire, 130, rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris. M. Maurice Deligne, député du Nord, ancien ministre, mari de la défunte ; M. Daniel Lemanissier, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, et Mme de Lemanissier, ses enfants, ont représenté le deuil.

Dans l'assistance venue pour présenter ses condoléances à la famille, on remarquait le ministre de la Marine et Mme François Piétri ; le ministre des P.T.T. et Mme André Mallarmé ; les représentants de MM. P. E. Flandin, ministre des Travaux Publics, et Pierre Laval, ministre des Colonies ; le prince et la princesse Gabriel de Russie ; MM. Paul Strauss, Laurent-Eynac, Georges Bonnefous, René Renoult, Landry, Fallières, etc..., anciens ministres. Le premier président et Mme Lescouvé ; le Procureur général et Mme Paul Matter ; le premier président Eugène Dreyfus ; M. Pierre de Fonquières ; M. Chassaigne-Goyon ; le comte Saint de Castellane ; MM. Emile Moreau, James Leclerc, M. Th. Tissier ; Mme Paul Dupuy ; les Contrôleurs généraux Guinand, Laurent, Gillet ; M. Bertrand de Casteja ; M. et Mme Christian Talamon, etc...

Les obsèques et l'inhumation auront lieu à Clary (Nord).

UN INCONNU FUT ÉCRASÉ PAR UN TRAIN A MARCQ-EN-BARŒUL

S'agirait-il d'un suicide ?

Il était un peu plus de 18 h. Le train ouvrier, qui relie quotidiennement les gares de **Lille** et d'**Hazebrouck**, par la voie ferrée **Lille-Dunkerque**, venait de quitter la gare de **La Madeleine**. Il roulait à toute vapeur, et sa vitesse progressait normalement. Le chauffeur surveillait avec attention les feux de la locomotive. De temps en temps, il jetait un regard sur la voie qui filait avec rapidité entre les roues de la machine. C'est en regardant de cette manière que le chauffeur, M. Cattoen, du dépôt d'**Hazebrouck**, eut son attention captée par une masse sombre étendue sur les rails. La masse se rapprochait ; ses proportions confuses se précisdaient. Il devint de toute évidence que c'était là le corps d'un homme. La locomotive poursuivait toujours sa course haletante. Le travail de la pensée du chauffeur avait à peine demandé quelques secondes. Le mécanicien du convoi renversa la vapeur. On ne suspend pas ainsi, brusquement, l'élan d'un train. La locomotive roula encore sur une cinquantaine de mètres.

Quand ils descendirent, et avec quelle précipitation ! le mécanicien et le chauffeur eurent sous les yeux un spectacle atroce.

Un corps déchiqueté

Le corps d'un homme, affreusement déchiqueté, était accroché au chasse-pierres de la locomotive. Le cadavre n'était plus qu'informe bouillie. Le bassin largement déchiré, la jambe gauche fracturée, la tête écrasée répandaient leurs éléments dans une mare sanglante. Les vêtements du tué étaient lacérés. On retrouva, divisée en trois morceaux, la pèlerine qui les recouvrait.

La gendarmerie de **La Madeleine** fut immédiatement avertie de cette mort tragique. Le cadavre, transporté temporairement à la gare de La Madeleine, se trouve actuellement à la morgue municipale. Le train avait stationné six minutes, autant que le lui permettait un horaire inflexible.

Les gendarmes Denis et Courlier se livrèrent à une longue et minutieuse enquête. L'accident s'est produit à la limite des communes de **Mons-en-Barœul** et de **Marcq-en-Barœul**, sur le territoire de cette dernière, au quartier de Rouges-Barres, exactement. Malgré leurs investigations, les gendarmes n'ont pas encore découvert l'identité du mort. Voici son signalement, tel qu'il est inscrit au rapport officiel :

Taille, 1 m. 65 environ ; cheveux châtain clair assez clairsemés ; visage ovale ; yeux marrons, nez épaté, grossea lèvres. L'homme était vêtu d'une chemise rose, d'un maillot de laine bleue, d'un pantalon de velours noir à côtes ; dans une des poches de ses vêtements, on trouva deux mouchoirs blanc et bleu et à carreaux.

Suicide ?

Dans le signalement du cadavre, une particularité assez étrange a vivement frappé les enquêteurs. Le visage de l'inconnu était parfaitement imberbe. De plus, le linge qui recouvrait son corps était d'une irréprochable propreté. On peut tirer de ces constatations des indices de reconnaissance Par sa tenue intime, par son aspect physique qui présente — surtout à la face — des anomalies bizarres, on croirait volontiers que l'inconnu appartenait à quelque hôpital ou hospice.

Disons toutefois — et cela ne limite pas le champ des hypothèses — que les gendarmes ont demandé à une maison de ce genre s'il ne lui manquait pas de pensionnaire. Il leur fut répondu par la négative.

On croit fermement au suicide : tout, dans la position du cadavre, permet de poser sûrement cette hypothèse. Quant aux motifs de ce geste de désespoir, cela est une autre histoire, que l'enquête ne manquera pas, sans doute, de découvrir.

La politique régionale

JEUNE RÉPUBLIQUE

Le Congrès de la Fédération du Nord, à Halluin

« Dimanche dernier, s'est tenu à Halluin, dans la salle du café de la Mairie, l'Assemblée générale de la Fédération du Nord de la Jeune-République.

L'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité par acclamations :

« Les membres de la Fédération du Nord de la J.-R. réunis le 18 mars, à Halluin, en Assemblée générale :

» Approuvent l'attitude de la Commission Exécutive de la Jeune-République en face des derniers événements politiques ;

» Renouvellent leur affectueuse confiance à leurs amis parlementaires et les invitent à commenter régulièrement les votes qu'ils émettent ;

» Sont nettement décidés à résister à toute entreprise fasciste et à collaborer avec tous les Républicains pour la défense des libertés démocratiques, mais considèrent qu'il est essentiel par le redressement des mœurs et la réalisation immédiate de réformes politiques et économiques, d'épurer et de rajeunir la politique ;

» Ils souhaitent qu'un front d'action démocratique aux objectifs précis et immédiats rassemblant toutes les volontés soucieuses de réaliser enfin la démocratie, sur le plan politique, économique et social et de briser la tyrannie des puissances d'argent, puisse se constituer.

» Ils invitent la Commission Exécutive de la J.-R. à travailler à la constitution d'un tel front d'action ».

Elections au comité-directeur

Les élections au Comité-Directeur ont donné les résultats suivants : président, M. le docteur Joseph Flévez (Dunkerque) ; vice-présidents, MM. Joseph Declercq (Halluin) ; Emile Duval, maire de Nieurlet ; secrétaire général, M. Pierre Moreau (Phalempin) ; sec.-adj., M. Pierre Leignel (Phalempin) ; trésorier, M. Maurice Peirsegaels (Lille) ; membres, MM. Emile Ballengbien (Cysoing) ; Robert Bernier (Valenciennes); Emile de Clippeleir (Quiévrechain) ; Gilbert de Véricourt (Lille) ; Maurice Fremeaux (Lesquin) ; Célestin Lemaire (Tourcoing) ; Emile Ninanve (Fresnes) ; Daniel Quenu (Armentières) ; Emile Salomon (Roubaix) ; André Verkindère (Halluin).

« Le nouveau Comité-Directeur s'est ensuite réuni et pour réaliser immédiatement les indications de référendum de la J.-R. et des travaux de l'Assemblée, a décidé d'organiser dans l'opinion publique une campagne en faveur de la R.P. intégrale comportant en particulier la péréquation des circonscriptions. Il a chargé son secrétaire général de prendre contact avec tous les groupes politiques qui mettent cette réforme au premier plan de leurs préoccupations actuelles »

PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Fédération des Jeunesses du Nord

La première session du XIVe Congrès des Jeunesses Socialistes du Nord se tiendra le dimanche 25 mars, à 9 h. 30, à Lille, salle provisoire des mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Roger Salengro, député-maire.

L'ordre du jour est fixé comme suit : **Séance du matin** : 1) Situation financière, budget prévisionnel ; 2) Rapport moral et financier du C.N.M. ; 3) Rapport de l'Internationale. — **Séance de l'après-midi** : 1) Rapport des groupes ; 2) Le Cri des Jeunes ; 3) Les Jeunes Gardes.

Entre les deux séances, les Congressistes seront reçus par l'Administration municipale.

UNE DES PLUS BELLES PAGES D'HISTOIRE DU SPORT COLOMBOPHILE

LE CONCOURS DES MUTILÉS

Organisé dans le but d'apporter une aide efficace aux Mutilés de Roubaix, il sera patronné cette année par notre journal qui offrira une belle Coupe

« Faire le bien tout en se récréant », telle est la magnifique devise que nos amis, les Colombophiles, adoptent en maintes circonstances, et ceci à leur honneur.

Certains colombophiles sont-ils éprouvés par la maladie ; le malheur entre-t-il dans une famille pour une cause ou une autre, aussitôt quelques âmes charitables se tournent vers les « coulonneux » pour leur demander assistance ; jamais encore un appel en faveur des œuvres sociales n'est resté incompris..... à chaque fois les amateurs ont souscrit de bon cœur et avec spontanéité aux concours de bienfaisance.

M. Charles DUBUCQUOI, président actuel

Les vieillards des hospices de notre région ont un concours à leur profit et si parfois la recette est minime, le geste premier n'en reste pas moins élogieux, et les circonstances atmosphériques en sont seules responsables.

Nous abordons aujourd'hui un sujet qui méritait que nous lui consacrions une large place, étant donné sa haute portée sociale et l'engouement qu'il engendra dès sa naissance, nous voulons parler du Concours des Mutilés de Roubaix qui entrera au mois de mai prochain dans sa quatorzième année.

Pour mieux faire connaître cette œuvre méritoire, nous passerons en revue ce que fut le « Concours des Mutilés » depuis sa fondation, espérant mettre ainsi au grand jour tous les dévouements de ses humbles artisans, mais aussi afin que les colombophiles connaissent mieux encore la détresse poignante de nos braves mutilés qui leur tendent les bras — quand un moignon qui rappelle les sacrifices passés, ne les remplace pas — et font appel à leur générosité.

L'origine du concours

C'est en septembre 1922 que les Fédérations colombophiles de Roubaix organisèrent un concours de pigeons voyageurs au profit du Monument aux Morts de la Grande Guerre. Devant le succès remporté par cette épreuve, les Mutilés pensèrent :

« Puisque ces petites bêtes — le mot est mal choisi pour elles — après avoir rendu de si grands services pendant les hostilités, sauvant de nombreuses vies humaines par la vitesse qu'elles apportaient à transmettre les messages ou appels de détresse, apportent maintenant leur quote-part en vue de l'édification d'un mémorial aux héros, pourquoi ne viendraient-elles pas en aide à ceux qu'un destin cruel a privés de membres ou qui sont revenus horriblement mutilés de la grande tourmente ?... »

Cette question fut posée par un petit groupe de colombophiles mutilés qui, ayant appris l'état désastreux de la Caisse de secours des Mutilés, proposèrent l'organisation d'un concours dont le bénéfice irait à ces héros mutilés.

Un Comité provisoire, comprenant notamment MM. **Charles Crépin** et son inséparable ami **Charles Dubucquoi** et Gustave Lefebvre, Ernest Couplet, Bertrand Bourgois, Oscar Larivière, se réunit et commença les démarches auprès des cercles et fédératione de Roubaix, Croix et Wattrelos. Toutes les sociétés approuvèrent l'idée et le noble but de ce concours et tout le monde se mit d'accord pour réserver aux Mutilés la date du jeudi de l'Ascension. Le lâcher se faisant à SURVILLIERS, distance de 184 km. 500.

Un Comité d'honneur, comprenant les Présidents de toutes les sociétés de Roubaix, Wattrelos et Croix, fut nommé ; à l'unanimité, la présidence revint à M. **Edouard Roussel** et la vice-présidence à M. **Félix Vanoutryve**, qui acceptèrent avec plaisir cette charge financière. Le Comité colombophile des mutilés fut présidé par M. **Gustave Lefebvre.**

La première épreuve fut un succès...

Ces éléments de choix lancèrent alors un appel au public qui y répondit très largement en offrant de nombreux lots. La veille du concours, malgré un temps désastreux, le Comité était certain du succès, ayant en caisse le montant de tous les frais à payer : transport, convoyage et réglage...

Quelle fut la joie du dévoué trésorier lorsqu'il annonça que le premier pigeon qui serait mis en loge donnerait le signal de la marche vers un bénéfice certain. Les braves Mutilés rayonnèrent de bonheur lorsqu'ils firent le relevé de la caisse.... pensez donc : plus de 5.000 pigeons enlogés et, ce qui est mieux : 15.757 francs de « boni »...

Ce fut l'une des plus belles pages

M. Gustave LEFEBVRE, président fondateur, décédé

de charité des habitants et colombophiles de ces trois villes voisines, qui avaient témoigné, à leur façon, la reconnaissance immense envers ceux qui les avaient défendus pendant 4 ans.

...qui se réédita les années suivantes

Le concours de 1924 dépassa les plus belles espérances, car le chiffre record de 7.000 pigeons fut atteint.... Et le « Concours des Mutilés » connut la même vogue jusqu'en 1929.

A la fin de cette année, le Comité eut la douleur de perdre son président M. **Gustave Lefebvre,** qui succomba des suites de maladies contractées au front.

M. **Charles Dubucquoi** succède alors à son vieil ami et continue à jouir de la confiance des Cercles et Fédérations organisatrices qui l'épaulent très sérieusement dans sa noble mission.

En 1930, le Gouvernement interdit les lâchers de pigeons à Survilliers. Une demande ordinaire est refusée... les Mutilés sont dans la consternation... vont-ils perdre de ce fait le bénéfice de l'épreuve

M. Charles CRÉPIN, fondateur et secrétaire

presque indispensable **à la vitalité de** leur caisse de secours ?...

C'est alors que M. Lierman, **député** du Nord et membre de l'Union des Mutilés de Roubaix, fait une démarche auprès du Ministre de l'Intérieur qui, à titre exceptionnel, autorise le lâcher à Survilliers, seul endroit où il est possible de donner l'envolée à plusieurs milliers de pigeons à la fois.

Le 10e Anniversaire arriva... à l'occasion de cette fête, les plus beaux espoirs pouvaient être permis... il n'en fut malheureusement pas ainsi. Durant plusieurs semaines le temps fut détestable et empêcha tout dressage... Pour la première fois le Comité enregistra une perte d'argent assez forte.. En résumé, depuis la fondation, ce concours a rapporté la coquette somme de 80.000 fr. aux Mutilés.

Que sera le « Survilliers » de 1934 ?...

Malgré la crise qui sévit de plus en plus dans notre région, le Comité, qui connaît l'infatigable générosité des Roubaisiens, Croisiens ou Wattrelosiens escompte un succès, tant au point de vue sportif que financier, car nul Français ne saurait rester insensible à l'appel que lancent ceux qui perdirent la santé ou furent cruellement blessés pour la défense de notre beau Pays.

M. **Gibon**, président de l'Union des Mutilés nous chargea dernièrement de remercier chaudement tous les « coulonneux » du rayon de jeu et sollicita notre journal pour accepter le patronage du concours de 1934... C'est de grand cœur que nous avons répondu à l'invitation chaleureuse qui nous était faite et c'est aussi la raison pour laquelle « L'ÉGALITÉ » offrira, cette année une magnifique coupe qui sera affectée au premier pigeon inscrit.

Nous aurons encore l'occasion de parler de cette splendide compétition, à laquelle participent avec tant de cœur nos compatriotes.

Nous nous bornerons, pour aujourd'hui à solliciter le concours de tous les commerçants qui peuvent envoyer des lots au siège des Mutilés, 3, rue de l'Espérance, à Roubaix. Par leur offrande, ils paieront ainsi une petite rançon de gratitude à ceux que l'on oublie parfois trop injustement...

Pl. JONVOLÉ

L'EXPOSITION DU PRINTEMPS CHEZ LES COMMERÇANTS DE L'ÉPEULE ET DE L'ALOUETTE

De tous temps, les fêtes et manifestations commerciales organisées dans ces quartiers essentiellement populaires ont obtenu le plus brillant succès. Les expositions d'étalages sont particulièrement suivies et goûtées. Désireux de conserver leur renom d'étalagistes consommés, les commerçants de l'Epeule et de l'Alouette sont décidés à amplifier cette année leurs efforts. Les 24, 25 et 26 mars, il y aura donc encore foule dans ces artères si vivantes. Pour exciter et encourager ses collègues du groupement, M. Framery, vice-président actif met en compétition deux prix : Un service fumeurs et un encrier, qui seront attribués aux deux plus beaux étalages, par un jury composé de personnes spécialisées.

D'autre part, pendant ces trois jours, jeux divers gratuits chez tous les cafetiers adhérents : 1.000 fr. de prix.

HALLE FLIPO, LOTERIE NATIONALE

VOL D'UNE FOURRURE AU CINÉMA

L'autre soir, vers 20 h., Mme Nutte, née Esther Degraeve, 49 ans, ménagère, demeurant 13, rue d'Arcole à Croix, assistait à une représentation à l'Hippodrome-Théâtre. Elle commit l'imprudence de déposer sa fourrure sur un siège, près d'elle.

Lorsqu'elle voulut en reprendre possession après la séance, à 23 h. 30, elle eut la désagréable surprise de constater sa disparition.

M. André, commissaire de police, a enregistré la plainte de la victime et a ouvert une enquête pour retrouver la trace du voleur.

EXTRACTION sans piqûre et sans douleur au **Protoxyde d'Azote** par le « **NOVOL** » Clinique Dentaire MOUSSALLI 93, rue du Collège, 93 — ROUBAIX

AUTO VOLÉE ET RETROUVÉE

Dans notre édition d'hier nous avons annoncé que l'automobile de M. Paul Doyennette, 37 ans, placier, demeurant 23, rue Paul-Dewulder, avait été volée dimanche, vers 20 h., tandis qu'elle se trouvait en stationnement rue Saint-Rédempteur.

Nous apprenons que le véhicule a été retrouvé hier, à 7 h. 45, abandonné rue des Longues-Haies, à proximité de la rue Monge. Une glace avait été brisée et le moteur est sérieusement détérioré. M. Doyennette a repris possession de sa voiture.

Les recherches entreprises par M. André, commissaire de permanence, se poursuivent activement afin de permettre l'identification des auteurs de cet acte de vandalisme.

AVIS. — A l'occasion des fêtes de Pâques et de la Foire de Roubaix, la Société UNION de ROUBAIX-TOURCOING, 35, rue Meyerbeer, à ROUBAIX, offre à sa nombreuse clientèle, pour le prix de 50 Francs, un joli assortiment de 12 bouteilles vins de Bordeaux, Bourgogne et Mousseux. 3.307

Chez Valère **Lepers**, 33, r. Hospice, Rx. Deux fois par semaine des **nouveautés de printemps. Robes, Manteaux Ensembles**, coupés dans des tissus **pure laine et pure soie** 150 fr.

LA CAMBRIOLE OPÈRE

En procédant à l'ouverture de son établissement, dimanche vers 14 h., M. Léon Delbar, 55 ans, directeur de cinéma, rue David-d'Angers, a constaté qu'un inconnu lui avait volé deux lampes électriques. D'autre part, des traces de pesées qui semblent avoir été faites avec un couteau, ont été relevées sur le tiroir-caisse.

La victime ayant subi un préjudice d'une trentaine de francs a averti M. André, commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

PAPIERS PEINTS jusqu'à épuisement du stock VENTE A MOITIÉ PRIX 115 Rue des Anges, ROUBAIX

A QUI LE VÉLO ?

Hier, vers 16 h., un journalier, M. Louis Szambaky, 60 ans, domicilié 27, rue Emile-Moreau, a déposé au commissariat du 1er arrondissement, une bicyclette qui était abandonnée, depuis le matin, contre le mur de l'usine Lepoutre, 28, rue Emile-Moreau.

Il s'agit d'une machine « Vondevar » avec cadre jaune et éclairage électrique à pile. Le vélo a été déposé au poste central de police où le propriétaire pourra en reprendre possession après avoir justifié de son identité.

VOL DE LETTRES EN ÉMAIL

Au cours de la nuit dernière, douze lettres en émail apposées sur la vitrine du magasin de Mme Clémence Stockman, 54 ans, mercière, 93, rue des Fleurs, ont été enlevées par un inconnu.

La commerçante, qui subit un préjudice de 60 francs, a déposé une plainte au 1er arrondissement de police. M. André, commissaire, recherche activement ce maniaque.

FREQUENTATION SCOLAIRE

La Commission scolaire s'est réunie dimanche, à la Mairie sous la présidence de M. Charlier, inspecteur de l'Enseignement primaire, pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants. Après audition, la Commission a décidé de procéder à l'affichage, à la porte de la Mairie, des noms de MM. Vincent, rue d'Alma, 52 ; Scipion, rue de la Guinguette, 4 ; Dallenne Amédée, rue Perrot, 14 ; Maes Raymond rue des Arts, 216, cour Tiers, 7, pour fréquentation scolaire irrégulière de leurs enfants.

Dans son audience du 15 mars, le Tribunal de simple police de Roubaix a condamné M. et Mme Delettre-Demanesse, rue Henri Carrette, 64, solidairement à 6 francs d'amende.

Serviteur du foyer, je frappe à votre porte. voyez en page 7 ce que je vous apporte.